

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire.

Date de la convocation : 22 Novembre 2018

Présents : M. Didier LALES, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Fabienne BARBOT, M. Jean Pierre BRIAND, M. Michel GARBAYE, M. Sébastien RIOT, M. Robert TEYTEAU

Absents : M. Stéphane GAUDON, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : Mme Chantal COURREGELONGUE

## **DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 ET 2 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires ont été réalisés pour le logement communal T2 par les entreprises TATARA : modification et réalisation de l'entrée, MORA : fabrication du volet porte d'entrée + placard du tableau électrique, et MATTE : peinture de la marquise et des grilles des fenêtres côté ouest. Ainsi que des travaux pour l'éclairage public partie rénovation et modification des lampes par les leds. Afin de pouvoir les financer le conseil municipal décide de :

- Procéder aux virements de crédits suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Comptes à réduire : 22 - 22 (Dépenses imprévues) :             | 10 069.38 € |
| - Comptes à ouvrir : 23 - 23 (Virement section investissement) : | 10 069.38 € |

- Procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| - Comptes recettes : 21 - 21 (Virement section investissement) : | 10 069.38 € |
| - Comptes dépenses : 21 - 21538 (Réseau électrification) :       | 7 870.00 €  |
| 23 - 231 (Immobilisations corporelles en cours) :                | 2 199.38 €  |

## **AVENANT CONTRAT JVS MAIRISTEM :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant « obligatoire » du contrat entre la Société JVS MAIRISTEM.

Cet avenant vient en complément du contrat « Horizon Villages On Line » et comprend l'ajout de services, tels que les fonctionnalités d'aide à la gestion du Règlement Général sur la Protection des Données, les liens automatisés pour le Prélèvement A la Source et le Répertoire Electoral Unique, les passerelles techniques vers COMEDDEC et du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique, la génération et envoi automatisé des flux PES Marchés ainsi que l'accès au cours en ligne.

Cet avenant prendrait effet au 01 Janvier 2019 et coûterait 227 € par an en plus à la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'avenant du contrat avec la société JVS MAIRISTEM à compter du 01/01/2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer cet avenant.

### **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ATTRIBUTION D'INDEMNITE :**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 30 % pour l'année 2018.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée pour l'année 2018 à M. Jean Marc GARRIGA, Receveur municipal.
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à M. Jean Marc GARRIGA.

### **CNP RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE 2019 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **DECIDE :**

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par CNP Assurances pour 1 année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.

### **LOYER LOGEMENT T2 DE L'ANCIEN PRESBYTERE :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, les travaux étant terminés, le logement T2 de l'ancien presbytère peut être mis à la location. Le loyer mensuel proposé est de 350 €, avec une caution de 350 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** la location du dit appartement moyennant un loyer mensuel et une caution de 350.00 €.

### **FDAEC :**

Le conseil Municipal étudie les projets de travaux qui pourraient être présentés au FDAEC 2019 :

- Eglise : le moteur interne dans la minuterie électrique fonctionne mal, il faut prévoir le remplacement du planétaire par une minuterie tour-heure ainsi que la fixation et le roulement de la cloche. L'entreprise Bodet fera un devis afin d'évaluer le coût des travaux.

- Ecole: un volet roulant électrique pour la porte du fond, un équipement informatique, l'achat du rétroprojecteur de Saint-Michel-de-Castelnau seraient des dépenses à prévoir.
- L'adressage postal serait à faire : le devis de la poste est à réactualiser
- Salle des fêtes : il reste la porte et le volet roulant sur le côté droit à changer.
- Logement communal : les travaux d'assainissement sont à envisager (ancienne mairie).
- ACCA : il reste à effectuer les travaux de finition du chemin d'accès.
- Eclairage public : les travaux sur la Route Départemental N°10 au centre bourg sont à terminer.

## **COMPTES RENDUS DE REUNIONS :**

### **\* CONSEIL D'ECOLE:**

Le premier a eu lieu le lundi 15 octobre 2018 à 17 h 45 à l'école de Saint-Michel-de-Castelnau. L'équipe enseignante accueille un nouvel instituteur Mr DARMAN, il est désigné directeur du RPI pour l'année scolaire 2018-2019.

Les effectifs sont :

-Lerm-et-Musset: 6 tout-petits, 9 petites sections, 11 moyennes sections, 5 grandes sections, 7 cours préparatoires.

-Giscos: 11 cours élémentaires 1ère année, 13 cours élémentaires 2ème année.

-Saint-Michel-de-Castelnau: 10 cours moyens 1ère année, 5 cours moyens 2ème année.

Soit 77 élèves sur le RPI.

Les parents élus aux élections des parents d'élèves sont:

- pour Giscos : Mesdames MEYER et FIGUES.

- pour Saint-Michel-de-Castelnau : Mesdames BORDES et CARDOIT.

-pour Lerm-et-Musset : Mesdames CONFLAND et NADEAU.

Les exercices de secours ont été faits en septembre par les trois écoles du RPI. Le PPMS doit être rédigé avant le 18 novembre 2018.

Les projets et sorties scolaires prévus sont :

- Lerm-et-Musset: spectacle sur le thème des 5 sens à la salle des fêtes pour un coût de 260,00€, conte de Noël au cinéma de Captieux mais la date n'est pas encore fixée, spectacle intitulé les trois chardons à Captieux prévu le 18 mars 2019, sortie à Cap-science et théâtre prévue le jeudi 9 mai 2019.

- Giscos: Mr DARMAN n'a pas programmé de sorties, il se positionnera en 2019. Toutefois, un projet d'équipement informatique avec un tableau numérique est en cours. Le coût s'élèverait à 4000,00€ qui pourrait être subventionné à hauteur de 75%, le restant serait à la charge de la commune.

- Saint-Michel-de-Castelnau: projet de mathématiques intitulé R2C2 avec une classe de 6ème du collège Ausone de Bazas animé par le professeur de mathématiques Mr CASAROTO. Réalisation d'une affiche avec les partenaires, les communes vont être sollicitées par le collège. En mars, sortie à Bordeaux pour la remise des récompenses de ce concours de mathématiques. Voyage au Futuroscope du 13 au 15 mai 2019, pour un coût 4600,00€ ; des objets de Noël seront en vente pour le financement, une participation de 40,00€ est demandée aux familles, le restant d'environ 3600,00€ sera pris en charge par la coopérative scolaire. Une course d'orientation aura lieu un vendredi du mois de mai 2019.

Le ticket de cantine reste à 2,90€. Un règlement pour les enfants à transporter en priorité serait à rédiger uniquement pour les urgences (enfants malades).

Les P'tits Loups: perspectives 2018-2019

Le bureau de l'APE est le suivant: Mme CONFLAND : présidente, Mme ROJODIAS Christèle : vice-présidente, Mme NADEAU : trésorière, Mme CARDOIT : trésorière adjointe, Mme AUCOIN Melissa : secrétaire, Mme LALANNE Stéphanie : secrétaire adjointe.

- Halloween le samedi 3 novembre 2018 à Lerm-et-Musset.
- Petit-déjeuner de Noël le vendredi 21 décembre 2018 à la salle des fêtes de Lerm-et-Musset.
- Journée crêpes le mardi 5 février 2019 à la salle des fêtes de Giscos.
- Carnaval le samedi 16 mars 2019 à Giscos.
- Projet de bourse aux vêtements en décembre à Lerm-et-Musset.
- Projet initiative.

Les prochains conseils d'école auront lieu aux dates ci-dessous:

- le lundi 11 mars 2019.
- le lundi 1er juillet 2019.

\* **CHEMINS RURAUX** :

Mise en place d'un cadastre par le biais de Gironde ressources, plus complet que celui proposé par la communauté de communes.

\* **PLAN DE SAUVEGARDE** :

Commencement de l'élaboration, mise en place d'un répertoire avec la liste des référents, du matériel et des bâtiments mis à disposition en cas de besoin.

**QUESTIONS DIVERSES** :

- **Arrêt de bus du stade** : suite au bris de glace survenu sur le bus scolaire en tournant à l'arrêt du stade, il serait souhaitable de couper les branches des arbres.
- **Réunion mutuelle communale** : une réunion publique serait à prévoir en début d'année 2019 pour informer les habitants de la commune sur les modalités d'une mutuelle communale qui permettrait de profiter d'une tarification avantageuse et de bons remboursements.
- **Repas des anciens** : Le traditionnel repas de nos aînés aura lieu le dimanche 17 février 2019 à 12 h à la salle des fêtes Jean-Roger BRETHES.
- **Syndicat des eaux** : Le conseil municipal de Giscos doit prendre une délibération avant le 31 mars 2019 afin de reporter la prise la compétence du syndicat des eaux par la CDC du Bazadais de l'an 2020 à l'an 2026.
- **Droit de passage de M. BECOT** : Les familles PEBAYLE et PETIT n'ont pas le droit de passage sur le chemin longeant la propriété de M. BECOT mais ce dernier, jusqu'à présent, tolérait qu'ils empruntent ce chemin. M. BECOT a maintenant fermé son accès car les familles Pebayle et Petit rouleraient trop vite. Afin d'accéder à leur maison d'habitation, ces deux familles seraient amenées à passer sur le chemin rural, ce qui engendrerait des frais de remise en l'état à la charge de la commune de Giscos.
- **Décorations de Noël** : La coupe du sapin, l'installation des illuminations et décorations se feront le 7 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.